

Mini's with Spirit – Show 2018

Règlement

RÈGLEMENT DE SHOW

- Le port de vêtements de show est obligatoire. Les vêtements de show doivent être composés d'un long pantalon / jupe soignée avec chemise / blouse et si possible avec une veste assortie et des chaussures fermées.
- Pendant les classes de halter il est permis à tout handler d'avoir un accompagnateur qui suivra le cheval avec une cravache. Il est permis de corriger la position des jambes ou des sabots avec les mains. Le contact entre la cravache et le cheval est interdit.
- Les juges n'auront aucune connaissance du nom du cheval et ne connaîtront pas le nom du propriétaire. Aucune forme de publicité n'est admise dans le ring, le meneur comme le suiveur si il y a, ne pourront entrer dans le ring qu'avec des vêtements neutres détachés de toute publicité. (Logo, marque...etc...) .
- Le propriétaire doit mesurer lui-même son cheval et mentionner le résultat sur le document d'inscription. La taille maximum est de 110 cm au garrot. Les classes de halter seront divisées selon la taille. En cas de doute, les organisateurs se donnent le droit de mesurer le cheval en question.
- Les participants doivent se comporter respectueusement auprès de leurs chevaux, des juges et de l'organisation. Un mauvais comportement exclura directement et définitivement la personne du concours et aucun frais ne sera remboursé..
- Les chevaux boiteux ou présentant un grave problème d'aplomb seront exclus du concours.
- Merci de mettre en évidence sur votre dos le numéro qui vous est octroyé afin que celui-ci soit bien visible par les juges..
- Lors de vos inscriptions vous devez réserver le nombre de stall dont vous avez besoin pour vos chevaux (une stall pour deux chevaux). À votre arrivée vous trouverez vos stall à votre nom.
- Les numéros de dos doivent être retournés au secrétariat après le show. Ceux-ci ne peuvent être retournés qu'après que la dernière classe est finie.
- Le détail des points obtenus par vos chevaux peut être demandé après le concours par email.
- Les chevaux doivent être âgés au minimum de 3 ans pour participer aux classes d'attelage et jumping.
- Dans la classe Liberty les chevaux doivent être âgés de un an ou plus pour pouvoir participer.
- Classe d'attelage:
 - Harnais et véhicule doivent être conformes et sécurisés.
 - Les juges et les organisateurs se réservent le droit de refuser les attelages dangereux.
 - Les véhicules à quatre roues sont autorisés dans toutes les classes d'attelage.
 - Le meneur doit avoir une cravache d'une taille appropriée dans la main ou dans le cart.
 - L'utilisation des outils comme fers alourdis, enrainements, croupières, boules quies etc ne sont pas permis.
 - Les meneurs doivent être habillés convenablement, avec des gants. Chapeau ou casquette en option.